

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : piperno.v@cssdm.gouv.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/8fb864d665a342497fd4c67c>

Date d'obtention : 2024-02-21 15:29:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lors d'une dénonciation, on doit rencontrer l'auteur du signalement et ensuite la victime si ce n'est pas cette personne qui fait le signalement. Tout en restant neutre et bienveillant, on doit remplir la grille d'évaluation. Il faut ensuite essayer de corroborer les faits avec d'autres potentiels témoins en remplissant la grille avec eux également.

Ensuite, il faut juger de la nature des événements. S'il s'agit d'un acte impulsif, on rencontre l'instigateur pour remplir la grille avec lui. S'il collabore on poursuit l'évaluation et si l'on croit qu'il y a des possibilités de pornographie juvénile, on saisit l'appareil et on contacte le service de police. S'il on estime que c'est un acte malveillant, on contacte le service de police et on confisque l'appareil de l'instigateur sans lui faire remplir la grille.

Finalement, si la victime et/ou l'instigateur ne collabore pas, on contacte le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans le Cas 1; la collaboration de la victime et/ou de l'instigateur est importante pour le bon déroulement de la méthode. S'il n'y a pas de collaboration, notre intervention se termine rapidement et on doit contacter le service de police.

Dans le cas 2; je retiens que la mise en place de la méthode a permis à la victime de faire confiance aux interventions de l'école et elle s'est ouverte doucement aux problématiques qu'elle vivait.

Dans le cas 3; la dénonciation doit se faire en lien avec l'école. Le père ne peut pas faire une dénonciation sans que son fils soit au courant et sans savoir si l'instigateur est un élève de l'école.

Ensuite, je retiens que les versions des faits ne seront probablement toutes linéaires et comme en théorie. Il est donc important de faire la grille d'évaluation avec toutes les personnes en jeu pour avoir une compréhension la plus globale possible.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les étapes qui me semblent les plus difficiles sont la rencontre avec la victime et l'instigateur. Rester neutre, tout en étant bienveillant et réussir à aller chercher le plus d'informations possible pour bien évaluer la situation. J'ai l'impression que je vais marcher sur des oeufs les premières fois.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

